

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/208

**Objet : PROPOSITION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE SUD-OUEST SUR LA PERIODE DU 01/02/2018 AU 30/04/2018**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	41	54			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu les articles L.33-1 du Code du Tourisme et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-190 portant sur la création de l'Office de Tourisme intercommunal Creuse Sud-Ouest sous statut associatif ;

Dans l'attente de l'élection de l'exécutif de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest, M. Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le versement d'une subvention de fonctionnement intermédiaire pour permettre à l'Office de Tourisme de fonctionner pendant les premiers mois de l'année 2018.

Cette subvention intermédiaire est calculée sur la base d'un prorata de la subvention versée en 2017 aux deux Offices de Tourisme Intercommunaux.

Pour mémoire, la Communauté de communes a versé 164 960,80 € de subvention pour l'année 2017 aux deux Offices de Tourisme, soit :

- 98 620,80 € pour l'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe.
- 66 340,00 € pour l'Office de Tourisme Eaux, Tours de Bourgneuf Royère de Vassivière

Dans l'attente de la validation conjointe par l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest et par la Communauté de communes d'une convention d'objectifs et d'un budget prévisionnel pour l'année 2018, il est proposé :

- De considérer dans l'immédiat le même montant de subvention annuelle qu'en 2017, soit 164 960,80 €.
- De calculer sur cette base le montant de la subvention couvrant la période du 01/02/2018 au 30/04/2018 et intégrant le montant des subventions versées aux deux offices de tourisme sur janvier 2018.

M. Le Président indique que pour 4 mois, le montant de la subvention serait de  $(164\,960,80 / (12/4)) = 54\,987\,€$ .

M. Le Président rappelle que le calcul doit également prévoir la déduction 11 393€ correspondant aux subventions exceptionnelles attribuées par délibérations du Conseil communautaire n°2017-206 et 2017/207.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention de 43 504€ pour la période du 01/02/2018 au 30/04/2018 avant la signature de la convention d'objectifs et l'approbation du budget définitif.
- Dit que cette somme sera déduite du montant de la subvention de fonctionnement qui sera attribuée à l'office de Tourisme Creuse Sud-Ouest pour l'année 2018
- Décide d'inscrire cette dépense sur l'exercice 2018 de la Communauté de communes
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

